



Centre de Gestion
de la Fonction Publique
Territoriale du Lot



**DE REDACTEUR TERRITORIAL ET REDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE**

AR Prefecture

046-284600020-20241201-2024_11_53-AR
Reçu le 02/12/2024
Publié le 02/12/2024

Gestion des Carrières n°2024-11-53

**ARRETE FIXANT LA LISTE D'APTITUDE
DONNANT ACCES AUX GRADES**

**DE REDACTEUR TERRITORIAL ET REDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE**

La Présidente du CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOT,

VU, le code général de la Fonction Publique,

VU, le décret n° 2012-924 du 30 Juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, modifié,

VU, le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale, modifié,

VU, le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale, notamment l'article 30,

VU, le décret n°2023-1272 du 26 décembre 2023 modifiant les dispositions statutaires relatives à la promotion interne dans la fonction publique territoriale,

VU, la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, supprimant la compétence des CAP en matière de promotion,

VU, l'arrêté n°21-04-15 portant établissement des lignes directrices de gestion relative à la promotion interne en date du 29 avril 2021,

Considérant que dix-huit recrutements ont eu lieu auprès des collectivités affiliées au Centre de Gestion,

Considérant que neuf inscriptions sur les listes d'aptitude pour l'accès aux grades de rédacteur territorial et de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe sont possibles au titre de la promotion interne,

Considérant l'examen de l'ensemble des dossiers par Madame Véronique ARNAUDET, Présidente du Centre de Gestion,

ARRETE

Article 1 : en application de l'article L523-1 du code général de la Fonction Publique, la liste d'aptitude donnant accès au grade de **REDACTEUR TERRITORIAL** par voie de promotion interne est établie comme suit :

**Madame Stéphanie LEFEBVRE – Communauté de Communes du Causse
de Labastide-Murat**

**Madame Sabine TAVARES – CIAS CAUVALDOR – EHPAD de Baillot
Madame Christine MAZZANA – Commune de Souillac**

**Madame Virginie GIVERNE – Communauté d'Agglomération du Grand-Cahors
Madame Frédérique DELMAS – Commune de Montcuq en Quercy Blanc**

CDGFPT du LOT

12, avenue Charles Pillat
46090 PRADINES

Tél. : 05 65 23 00 95

Courriel : contact@cdg46.fr

Site : www.cdg46.fr

Siret : 284 600 020 00028

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'en application des dispositions du décret N° 65-29 du 11 Janvier 1965, modifié, les décisions administratives peuvent être contestées par voie de recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse et ce dans un délai de deux mois à compter de la date de leur notification.

AR Prefecture

046-284600020-20241201-2024_11_53-AR
Reçu le 02/12/2024
Publié le 02/12/2024

Article 2 : en application de l'article L523-1 du code général de la Fonction Publique, la liste d'aptitude donnant accès au grade de **REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE** par voie de promotion interne est établie comme suit :

Madame Iona RAYNALDY – Commune de Belfort du quercy

Madame Laetitia GAMBOA – Commune de Vidailiac

Madame Séverine BREL – Commune de Rocamadour

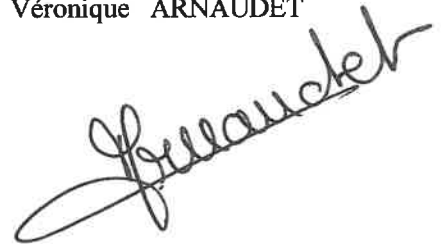
Madame Séverine BREIL – Commune de Saint Céré

Article 3 : la liste d'aptitude prend effet au **1^{er} décembre 2024**.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise au représentant de l'Etat.

Fait à Pradines, le 22/11/2024
La Présidente,

Mme Véronique ARNAUDET





Centre de Gestion
de la Fonction Publique
Territoriale du Lot



AR Prefecture

046-284600020-20241201-2024_11_53-AR

Reçu le 02/12/2024

Publié le 02/12/2024

PROMOTION INTERNE

REDACTEUR TERRITORIAL / REDACTEUR PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

NOMBRE DE POSSIBILITE(S) : 9

NOMBRE DE RECRUTEMENT(S) : 18

A savoir :

- Madame Annie GRENOT – Commune de Frontenac
- Monsieur Jean-Pierre VOEGTLIN – Commune de Salviac
- Madame Hélène SERIN – Commune de PontCirq
- Madame Nathalie FRELAT - Communauté de Commune de CAUVALDOR
- Madame Sabine LEVASSEUR – Commune de Leyme
- Madame Sonia TESSIER – Commune de Castelfranc
- Madame Caroline VASSOU – Commune de Prayssac
- Madame Claudine BRAZIER – Communauté d'Agglomération du Grand-Cahors
- Madame Marine AVICE – Commune de Figeac
- Madame Séverine BREIL – Commune de Saint-Céré
- Madame Marie MONESTIER – CCAS de Cahors
- Madame Cécile THAI – Commune de Cahors
- Madame Virginie AUTRET – Communauté de communes du Grand-Figeac
- Madame Nelly CHAVET-JABOT – Commune de Gramat
- Madame Sandra DEWEERDT – Commune de Cahors
- Madame Audrey FERRIERES – Commune de Lissac et Mouret
- Madame Line ROMENTEAU – Communauté d'Agglomération du Grand-Cahors
- Madame Géraldine GOUBE – Commune de Saint-Céré

CDGFPT du LOT

12, avenue Charles Pillat
46090 PRADINES

Tél. : 05 65 23 00 95

Courriel : contact@cdg46.fr

Site : www.cdg46.fr

Siret : 284 600 020 00128

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'en application des dispositions du décret N° 65-29 du 11 Janvier 1965, modifié, les décisions administratives peuvent être contestées par voie de recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse et ce dans un délai de deux mois à compter de la date de leur notification.